



# MANDAT DE NÉGOCIATION AVEC L'ALLIANCE OF CANADIAN CINEMA, TELEVISION AND RADIO ARTISTS (ACTRA)

<b>AU :</b>	Conseil d'administration Comité des ressources humaines et de la gouvernance
<b>RÉUNION :</b>	Les 24 et 25 novembre 2015
<b>DE :</b>	Josée Girard, vice-présidente, Personnes et Culture
<b>DÉCISION RECHERCHÉE :</b>	Approbation du Conseil d'administration pour : <ul style="list-style-type: none"><li>▪</li><li>▪</li></ul>
<b>PROCHAINES ÉTAPES :</b>	Début des négociations.
<b>DATE :</b>	Le 13 novembre 2015



## CONTEXTE

- L'ACTRA est un syndicat d'artistes accrédité en vertu de la *Loi sur le statut de l'artiste* qui représente des artistes indépendants offrant des prestations destinées à des auditoires anglophones (acteurs jouant dans des comédies ou des dramatiques, chanteurs, etc. ). Les conventions pour la radio et la télévision sont des accords-cadres assujettis à la législation en matière de droit d'auteur, et les taux sont les cachets minimaux.
- L'avis de négociation a été reçu le 3 mars 2015. Les conventions sont arrivées à échéance le 30 juin 2015.





# ÉLÉMENTS DÉCISIONNELS CLÉS

s.18(b)  
s.21(1)(b)  
s.21(1)(c)  
s.21(1)(d)





# AVANTAGES, RÉPERCUSSIONS ET RISQUES CLÉS

s.18(b)  
s.21(1)(b)  
s.21(1)(c)  
s.21(1)(d)

## AVANTAGES



## RÉPERCUSSIONS



## RISQUES





# AUTRES OPTIONS ENVISAGÉES

s.18(b)  
s.21(1)(b)  
s.21(1)(c)  
s.21(1)(d)

- 
-



## CRITÈRES DE RÉUSSITE

s.18(b)  
s.21(1)(b)  
s.21(1)(c)  
s.21(1)(d)

- Convention avec l'ACTRA conclue dans les limites du mandat approuvé par le Conseil d'administration,
-



## RÉSOLUTION

- Que le Comité des ressources humaines et de la gouvernance recommande au Conseil d'approuver tel quel le mandat de négociation avec l'Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA).



# ANNEXE

s.18(b)  
s.21(1)(b)  
s.21(1)(c)  
s.21(1)(d)